

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1

APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION MUNICIPALE LE 28 SEPTEMBRE 2023



Révision générale approuvée le 30 janvier 2020
Révision allégée n°1 approuvée le 29 septembre 2022
Modification simplifiée n°1 approuvée le 15 novembre 2022

Mairie de Quéven
Place Pierre Quinio
56530 QUÉVEN

Téléphone : 02 97 80 14 14
Messagerie : mairie@mairie-queven.fr



 Le Maire,
Marc BOUTRUCHE

COMPOSITION DU DOSSIER

0. Délibération d'approbation

1. Rapport de présentation

- > Additif
- > Évaluation environnementale

2. Règlement

- > Règlement écrit
- > Règlement graphique (planches A & B)
- > Règlement graphique annexe (planches A & B)

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs de la rue de Kerlébert et de Mané Rivalain

4. Annexes du PLU

- > n°1 - Servitudes d'utilité publique (tableau, planches graphiques A & B)
- > n°3 - Cartes des risques de submersion marine - aléa centennal +60 cm
- > n°6 - Classement sonore des infrastructures de transports terrestres (arrêté préfectoral, planches graphiques A & B)
- > n°12 - Plan des zones concernées par le droit de préemption (planches A & B)
- > n°14 - Plan des zones d'aménagement concerté (ZAC)
- > n°15 - Plan des secteurs d'information sur les sols (SIS)

